

N/REF : 20/01/2025 11H04 C:000053 I:02624
V/REF : AC/C10511
V/Email reçu le Lundi 20/01/2025 a 11H04

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. ADI
IMMEUBLE : RES.AN DISKUIZ -ADI
1, ALLEE DES CHENES
1, ALLEE DES CHARMES
35740 PACE

Rennes, le 30 Janvier 2025

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE 1 CHARMES - MME SURAND 06 52 55 70 10
LOGT 014051 - PORTE 4051

MOTIF : PVC DIA 40 DANS CELLIER ET PVC CUISINE PERCÉ POUR PERMETTRE DÉBOUCHAGE
=> FAIRE RÉPARATION NÉCESSAIRE (POSE BOUCHON VISITE)

Donneur d'ordre : Mme a CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 27/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RÉPARATION FUITE SUR ÉVACUATION PVC SUR MACHINE A LAVER
CONTRÔLE - BONNE ETANCHEITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 28/01/25 a 11H08 Mme a CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,00	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU le 27/01	1	54,72		109,44
TOTAL H.T.						109,44
T.V.A. a 10,00%						10,94
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>120,38</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.